



SMG S.A au capital de 11.481.250DT
IU au RNE N° 0033128W
SI7GE /28 RUE Mustapha Kamel Ataturk-1001-Tunis

Convocation à l'Assemblée Générale électorale

Vu l'article 24 de la DG n° 23 du 10/03/2020 du CMF.

La Société Magasin Général a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à la réunion de **la deuxième** Assemblée Générale Elective de la société qui se tiendra **le vendredi 15 Juillet 2022 à 10 heures au siège social de la société sis au 28, rue Mustapha Kamel Atatürk -1001 Tunis** et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2022-2023 et 2024 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

La société met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la DG n°23 du 10/3/2020 du CMF au siège de la société

NB : tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance selon le formulaire spécial annexé

**FORMULAIRE SPECIAL DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 15/7/2022**

Je soussigné(é),
Nom & Prénom
CIN n°
Adresse.....
Propriétaire de.....actions de la société Magasin Général,

Après avoir pris connaissance de l'assemblée générale élective du 15/07/2022 à tenir au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk-Tunis, ayant pour point unique à l'ordre du jour relatif à l'élection et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration de la Société Magasin Général et ce pour les exercices 2022-2023 et 2024 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Et après avoir consulté la liste des candidats retenus au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, je déclare élire monsieur/madametitulaire de la CIN n°.....délivré leayant% de participation au capital de la société, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires .

Fait à Le

Signature (légalisée)

.....

NB : *Le vote émis par correspondance, doit être adressé par tout moyen laissant une trace écrite et n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée

***il n'est tenu compte que le vote reçu par la société avant l'expiration du jour précédant la date du 15/07/2022**